



Paris, le

10 MARS 2016

**DIRECTION
DES AFFAIRES CRIMINELLES ET DES GRÂCES**

Le Chef de Cabinet du Directeur

Dossier suivi par le service des requêtes
CRIM REQ-CAB N° 201510065087 - G3/SF NB/CB

Monsieur,

Vous avez souhaité appeler l'attention du garde des sceaux, ministre de la justice, sur votre situation.

Tout en comprenant et en respectant le sens de votre démarche, je dois néanmoins vous indiquer qu'en application de l'article 1er de la loi du 25 juillet 2013, il n'appartient pas au garde des sceaux de donner quelque instruction que ce soit aux parquets dans le cadre d'affaires individuelles ni d'interférer dans les procédures judiciaires.

En conséquence, votre requête a été transmise à l'autorité judiciaire compétente en la personne du procureur général près la cour d'appel de Montpellier.

Afin de disposer d'une aide gratuite et d'un soutien dans vos démarches, je vous invite à prendre attache avec la maison de justice et du droit de Montpellier (66 rue du Bari, Tél. 04.67.72.76.80).

Vous pouvez enfin contacter l'ordre des avocats près le tribunal de grande instance de Rodez afin de bénéficier de l'avis d'un conseil. Vous trouverez les coordonnées de cet ordre à l'adresse www.cnb.avocat.fr ou en vous adressant au tribunal de grande instance.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

P/Le Chef de Cabinet

Le responsable du service des requêtes

Monsieur Bernard GAUVIN
Président de l'association « Ranimons la cascade »
Rue du Bourg
12330 SALLES LA SOURCE

DACG

13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01
Téléphone : 01 44 77 60 60